



Economic and Social Council

Distr.: General
December 2023
Original: Language

Commission on Population and Development

Fifty-seventh session

29 April – 3 May 2024

Assessing the status of implementation of the Programme of Action of the International Conference on Population and Development and its contribution to the follow-up and review of the 2030 Agenda for Sustainable Development during the decade of action and delivery for sustainable development

Statement submitted by LA MANIF POUR TOUS, a non-governmental organization in special consultative status with the Economic and Social Council¹

The Secretary-General has received the following statement, which is being circulated in accordance with paragraphs 36 and 37 of Economic and Social Council resolution 1996/31.

¹ The present statement is issued without formal editing.

Statement

La Manif Pour Tous remercie la Commission sur la Population et Développement de l'opportunité de lui adresser ses remarques à l'occasion de la 57^{ème} édition de cette commission.

La Manif Pour Tous tient à féliciter l'ensemble des États Membres pour les efforts et les actions mises en place depuis 1994 et la mise en place du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que toutes les contributions à la réalisation de l'Agenda du Développement Durable 2030.

Depuis sa création en 2012, La Manif Pour Tous intervient pour défendre le droit des femmes, tels que définis par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le droit de l'enfant, tels que définis par la Convention Internationale des Droits de l'enfant et bien sûr les droits humains tels que définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

La défense de ces droits est au cœur de la réussite du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la réussite des Objectifs fixés par l'Agenda 2030.

Pleinement convaincue de l'importance capitale que représente la réussite de ces objectifs, La Manif Pour Tous lutte activement contre toutes les formes de violence et d'exploitation reproductive, obstacles majeurs à tout effort pour le développement durable.

Ainsi, La Manif Pour Tous lutte particulièrement contre une des formes de violence et d'exploitation reproductive actuellement en pleine expansion dans le monde : la maternité de substitution ou gestation pour autrui.

Commerciales ou « altruistes », cette pratique est sous toutes ses formes et dans tous les cas une violence et une exploitation reproductive qui prive les femmes et les filles du monde entier de leurs droits les plus élémentaires.

En effet, la gestation pour autrui repose sur une matière première : des femmes à disposition du marché. C'est l'exploitation des utérus et des gamètes de ces femmes qui permet au marché d'être en pleine expansion : en 2016, Global Market Insight estimait le marché mondial à 3,8 milliards de dollars avec une croissance de 104% en 2019 pour atteindre 11 milliards en 2022. Les analystes prévoient un chiffre d'affaires global de 33 milliards pour 2027.

Pour continuer à générer des profits records, l'industrie de la gestation pour autrui exploite des femmes vulnérables. Vulnérables économiquement, socialement, familialement et culturellement, les femmes sont utilisées comme des moyens de production au service de structures prospérant sur le trafic des gamètes et les contrats de gestation pour autrui.

Recrutées sur un seul levier, l'argent, ces femmes mettent leurs vies entre les mains des commanditaires, des agences, cabinets d'avocats et cliniques de gestation pour autrui en plus de mettre leur vie en danger.

En effet, dans tous les cas de figure, les mères porteuses doivent signer un contrat avec soit les commanditaires soit des intermédiaires : tribunal de régulation, agence, cabinet d'avocat... Ce document règlemente de façon très précise la vie de cette femme mère porteuse réduite alors à son utérus : sa vie sexuelle avec son éventuel conjoint (souvent interdite), son alimentation, la validation préalable de toute activité, l'interdiction de mettre du vernis à ongles, d'assister à des funérailles, d'utiliser un micro-ondes...ces clauses ne sont pas fantaisistes malheureusement et prouvent bien

que dans un processus de gestation pour autrui, la mère porteuse est niée dans son existence et traitée uniquement comme un moyen de production.

Par ailleurs, ces femmes, pour répondre aux impératifs du marché, se voient souvent imposer des déplacements. Ainsi, l'association CIAMS, dans son enquête « Femmes migrantes et exploitation reproductive dans l'industrie de la maternité de substitution » recense plusieurs types de déplacements imposés aux mères porteuses : des femmes recrutées dans leurs pays d'origine et emmenées dans un autre pays pour répondre à la demande, un passage de frontière imposé par le recours à des technologies médicales sophistiquées indisponibles dans leurs pays d'origine ou bien encore un déplacement pour optimiser les coûts de la maternité de substitution.

La Manif Pour Tous a ainsi pu observer en Grèce, pays où la gestation pour autrui est réglementée, un afflux massif de femmes provenant d'Albanie, du Kosovo ou encore de Bulgarie recrutées pour devenir mères porteuses avec la promesse de toucher une somme d'argent conséquente.

Une rémunération qui reste l'unique axe de recrutement de ces femmes, principalement contactées grâce à des campagnes sur les réseaux sociaux. Ainsi, l'agence Alcea Surrogacy qui promet une rémunération de 65000 \$ ou encore Private Label Surrogacy qui promet à ces femmes un avenir meilleur grâce à leurs futurs gains.

Ce recrutement, ces déplacements forcés rendus possibles par la vulnérabilité font rentrer la maternité de substitution dans la définition de la traite et de l'exploitation, tels que définis par le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale. En effet, toute mère porteuse, quel que soit le contexte, est victime d'un système de trafic d'êtres humains.

Le déplacement de ces femmes est possible grâce à une très grande disparité législative dans le monde sur la gestation pour autrui : autorisée sans conditions, encadrée, non traitée par le législateur et donc pratiquée voire même interdite.

Cette disparité a donné lieu à une nouvelle forme de tourisme : le tourisme procréatif. Face à une grande disparité législative et grâce à la promotion planétaire des techniques médicales et des ventres à louer, une grande partie de parents commanditaires contournent les lois de leurs pays et vont signer des contrats de gestation pour autrui dans des pays aux lois plus laxistes ou aux tarifs plus avantageux.

Ainsi, l'Observatoire de la Procréation Assistée indique que 16% des gestation pour autrui réalisées dans les cliniques américaines le sont au profit de parents commanditaires non-américains.

Les mères porteuses sont ainsi mises à disposition de la demande mondiale avide de nouveaux ventres à confisquer pour assouvir leur désir. Naturellement, les femmes sont les premières victimes de l'exploitation reproductive, ce qui en fait une discrimination strictement sexo-centrée inacceptable à l'heure où la communauté internationale cherche à unir ses efforts pour mettre en œuvre un développement durable bénéfique à chacun.

Ce trafic caractérisé d'êtres humains rentre en totale contradiction avec les engagements pris par les États Membres dans le Programme d'Action, notamment le principe 4 qui prévoyait « l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes ».

Le développement exponentiel du marché de la gestation pour autrui vient également souligner que depuis 1994 et l'adoption du Programme d'action, rien n'a été véritablement mis en place pour tenir l'objectif pourtant pris solennellement : « Les pays devraient prendre toutes les mesures voulues pour éliminer toutes les formes

d'exploitation (...) Les pays devraient interdire les pratiques avilissantes, par exemple le trafic de femmes »

En plus d'empêcher la réalisation des Principes d'action, le silence de la communauté internationale voire la complaisance de certains États Membres rend impossible la réalisation de l'objectif 5 de l'Agenda de Développement Durable sur l'égalité des sexes. Impossible en effet, sans action contre la gestation pour autrui, de lutter efficacement contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles ou encore éliminer toute forme de violence et d'exploitation.

A la lumière de ces éléments et afin de lutter efficacement contre toutes les formes d'exploitation et discriminations sexo-centrées, La Manif Pour Tous suggère aux États Membres :

- D'intégrer l'exploitation reproductive à la définition de l'exploitation : il est urgent, pour protéger les femmes du monde entier, de prendre en compte les mécanismes spécifiques à l'œuvre dans l'exploitation reproductive et de reconnaître les femmes, hommes et enfants impliqués comme des victimes et les intégrer dans les mécanismes de prévention et de défense, comme le préconise la Déclaration de Casablanca.
- De condamner toutes les formes de gestation pour autrui et rappeler officiellement à quel point, dans tous les cas, il s'agit d'une privation de droits humains pour les femmes et les enfants impliqués transformés en outils de production et en marchandises au service d'un marché mondial.
- D'entamer les discussions pour l'adoption d'un instrument international gelant toute expansion du marché afin de protéger enfin les femmes et les filles du monde entier contre cette exploitation.
